

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PURLOGIC PREMIUM 750 ML  
Code du produit : 0892 152 1  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : VV12-R09F-3006-YG08

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matériau de construction  
Utilisation professionnelle du produit

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France  
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse  
67158 Erstein  
Téléphone : +33 (0)388 64 53 00  
Téléfax : +33 (0)388 64 62 00  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

	inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Effets sur ou via l'allaitement	H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 4	H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues  
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane  
alcanes en C14-17, chloro-

### Étiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

**PURLOGIC PREMIUM 750 ML**

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues	9016-87-9	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)	>= 30 - < 50
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8 202-966-0 615-005-00-9	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Resp. Sens. 1; H334 >= 0,1 %	>= 20 - < 30
alcanes en C14-17, chloro-	85535-85-9 287-477-0 602-095-00-X 01-2119519269-33	Lact.H362 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH066  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 10 - < 20
Ether méthylique	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
Diéthylèneglycol	111-46-6 203-872-2 603-140-00-6	Acute Tox. 4; H302  Estimation de la toxi-	>= 1 - < 10

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

	01-2119457857-21	<p>cité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 1.120 mg/kg</p>	
Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène	1244733-77-4 237-158-7 01-2119486772-26	<p>Acute Tox. 4; H302</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg</p>	>= 1 - < 10
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	<p>Flam. Liq. 3; H226</p> <p>Repr. 2; H361f</p> <p>Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10</p>	>= 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Nocif par inhalation.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Des symptômes respiratoires, y compris un œdème pulmonaire, peuvent être retardés.  
Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche  
Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande envergure

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Isocyanates  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Composés chlorés  
Oxydes de phosphore

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

d'un absorbant approprié.  
Après une heure environ, mettez les déchets à la poubelle et ne la fermez pas, en raison de l'évolution du dioxyde de carbone.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.  
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.  
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les aérosols.  
Ne pas avaler.  
Éviter tout contact avec les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Protéger de l'humidité.  
Pour travailler avec des irritants ou sensibilisateurs respiratoires, les individus déjà sensibles doivent consulter leur médecin.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.



## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Oxydants  
Matières solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Matières solides pyrophoriques  
Substances et mélanges auto-échauffants  
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables  
Explosifs

Durée de stockage : 12 mois

Température de stockage recommandée : < 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	VME	0,01 ppm 0,1 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	0,02 ppm	FR VLE

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

			0,2 mg/m <sup>3</sup>	
	Information supplémentaire: Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
Ether méthylique	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

### Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		VLCT (VLE)	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
		VME	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 1.300 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------

**PURLOGIC PREMIUM 750 ML**

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,05 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,025 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Ether méthylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1894 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	471 mg/m <sup>3</sup>
Poly(PO) éther de glycérol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	98 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,9 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour
Diéthylèneglycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	44 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	60 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	43 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	12 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	21 mg/kg p.c./jour
alcanes en C14-17, chloro-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,7 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	47,9 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	28,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/kg p.c./jour
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures, chloro	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	450 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	225 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux	4,5 mg/kg p.c./jour
Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,2 mg/m <sup>3</sup>

**PURLOGIC PREMIUM 750 ML**

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	22,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,91 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,45 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
Octaméthylcyclotérasiloxane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	73 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	13 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg
Ether méthylique	Eau douce	0,155 mg/l
	Eau de mer	0,016 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,549 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	160 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,681 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,069 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,045 mg/kg poids sec (p.s.)
Poly(PO) éther de glycérol	Eau douce	0,2 mg/l
	Eau de mer	0,02 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,52 mg/kg
	Sédiment marin	0,052 mg/kg
	Sol	0,067 mg/kg
Diéthylèneglycol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l

**PURLOGIC PREMIUM 750 ML**

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

	Eau douce - intermittent	10 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	20,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,53 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,09 mg/kg poids sec (p.s.)
alcanes en C14-17, chloro-	Eau douce	0,001 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	80 mg/l
	Sédiment d'eau douce	13 mg/kg
	Sédiment marin	2,6 mg/kg
	Sol	11,9 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	10 Aliments mg / kg
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures, chloro	Eau douce	0,0029 mg/l
	Eau de mer	0,00058 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0029 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	60 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5710 mg/kg
	Sol	4640 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	10 Aliments mg / kg
Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène	Eau douce	0,32 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,51 mg/l
	Eau de mer	0,032 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	19,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,15 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,34 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	11,6 Aliments mg / kg
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Eau douce	0,0015 mg/l
	Eau de mer	0,00015 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,54 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	41 Aliments mg / kg

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10). Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail. Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de protection  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains  
Matériel : Polyéthylène  
Délai de rupture : > 10 min  
Épaisseur du gant : 0,025 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 137

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Etat physique	:	aérosol
Propulseur	:	Isobutane, Propane, Ether méthylique
Couleur	:	de couleur /coloré(e)
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Solvant: solvant organique soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité relative	:	0,95 (20 °C)

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

Densité : 950 kg/m<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : > 1

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si utilisé comme indiqué. Suivez les conseils de prudence et évitez les matières et les conditions incompatibles.

Polymérise à températures élevées avec l'évolution du dioxyde de carbone.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les isocyanates réagissent avec beaucoup de matières et le taux de réaction augmente avec la température ainsi qu'en cas de contact accru ; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact est accru en remuant ou si l'autre matière se mélange avec l'isocyanate.  
Réaction exothermique aux acides, amines et alcools  
Réagit à l'eau pour former du dioxyde de carbone et de la chaleur  
Les isocyanates ne sont pas solubles dans l'eau et tombent au fond, mais réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz de dioxyde de carbone et une couche de polymère solide.  
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.  
Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants  
Acides



## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

Bases  
Eau  
Alcools  
Amines  
Ammoniaque  
Aluminium  
Zinc  
Laiton  
Etain  
Cuivre  
Métaux galvanisés  
L'air humide

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde  
Méthanol

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2,58 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

toxicité aiguë par la peau

### **4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,24 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **alcanes en C14-17, chloro-:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Ether méthylique:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 164000 ppm  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: gaz

### **Diéthylèneglycol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Humain): 1.120 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4.800 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 36 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.375 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Produit:**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Composants:**

#### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **alcane en C14-17, chloro-:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Diéthylèneglycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Composants:**

#### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours  
Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

#### **alcanes en C14-17, chloro-:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Diéthylèneglycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

### Composants:

#### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Espèce : Rat  
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Voies d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

#### **alcane en C14-17, chloro-:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif

#### **Diéthylèneglycol:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.  
Résultat : négatif

#### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : négatif

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

#### **alcanes en C14-17, chloro-:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

### **Ether méthylique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de létalité récessive liée au sexe chez *Drosophila melanogaster* (in vivo)  
Voie d'application: Inhalation (gaz)  
Résultat: négatif

### **Diéthylèneglycol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

### **Composants:**

#### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : positif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux



## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

### **Ether méthylique:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

### **Diéthylèneglycol:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 108 semaines  
Résultat : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

### **Composants:**

#### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Résultat: négatif

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **alcane en C14-17, chloro-:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des études indiquent un risque pour les bébés en période d'allaitement  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

### **Ether méthylique:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

### **Diéthylèneglycol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Méthode: OPPTS 870.3800  
Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Inhalation

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la  
- Evaluation fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Composants:**

##### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Ether méthylique:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Composants:**

##### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

##### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >0,02 à 0,2 mg/l/6h/d.

##### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.4 mg/m<sup>3</sup>  
LOAEL : 4.1 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 13 Sem.

### **4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,2 mg/m<sup>3</sup>  
LOAEL : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 2 a  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **alcane en C14-17, chloro-:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 100 mg/kg  
LOAEL : 625 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 13 Sem.

### **Ether méthylique:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 47,11 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 2 a

### **Diéthylèneglycol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 300 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 98 jours

Espèce : Chien  
NOAEL : 2.220 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 4 Sem.  
Méthode : OCDE ligne directrice 410  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Espèce : Rat  
LOAEL : 52 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 13 Sem.

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Espèce : Rat

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

NOAEL : 1,82 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 2 a

Espèce : Lapin  
NOAEL : >= 960 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 3 Sem.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

### Composants:

#### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

#### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 3.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 129,7 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **alcanes en C14-17, chloro-:**

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,0059 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC : 800 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 4,5 mg/l  
Durée d'exposition: 60 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

### **Ether méthylique:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 4.100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 4.400 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 1.600 mg/l

### **Diéthylèneglycol:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 75.200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Selon les données provenant de composants

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 51 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 131 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 82 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 42 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 784 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,022 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,015 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,022 mg/l



## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 0,022 mg/l

Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0044 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0079 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr

##### **4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 302  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **alcanes en C14-17, chloro-:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 51 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **Ether méthylique:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **Diéthylèneglycol:**

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 14 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.D.

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 3,7 %  
Durée d'exposition: 29 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 310

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51

#### **alcanes en C14-17, chloro-:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

#### **Ether méthylique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2

#### **Diéthylèneglycol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,98  
Remarques: Calcul

### **Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec de l'oxyde de propylène:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8 - 14

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,68

### **Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 12.400

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Méthode: OPPTS 850.1730

Coefficient de partage: n-octanol/eau      :      log Pow: 6,488  
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation      :      Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:**

**Octaméthylcyclotétrasiloxane:**

Evaluation      :      Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
:      Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation      :      La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit      :      Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.  
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
  
produit usagé  
08 05 01, déchets d'isocyanates  
  
produit inutilisé  
08 05 01, déchets d'isocyanates  
  
emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950  
ADR : UN 1950  
RID : UN 1950  
IMDG : UN 1950  
IATA : UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS  
ADR : AÉROSOLS  
RID : AÉROSOLS  
IMDG : AEROSOLS  
IATA : Aerosols, inflammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2  
ADR : 2  
RID : 2

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

**IMDG** : 2.1

**IATA** : 2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADN**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1

#### **ADR**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D)

#### **RID**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

#### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues (Numéro sur la liste 56)  
4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane (Numéro sur la liste 74, 56)
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : alcanes en C14-17, chloro-
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
18	Gaz liquéfiés extrêmement inflammables (y compris GPL) et gaz naturel	50 t	200 t

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 62, 84, 43, 43bis

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 18,4 - 24,06 %, 175 - 228,6 g/l  
Remarques: contenu en COV sans eau

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.  
H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

EUH066 : effets néfastes à long terme.  
: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Carc. : Cancérogénicité  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Gas : Gaz inflammables  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Lact. : Effets sur ou via l'allaitement  
Press. Gas : Gaz sous pression  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail  
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme  
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps  
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisa-



## PURLOGIC PREMIUM 750 ML

Version 11.0      Date de révision: 08.10.2021      Numéro de la FDS: 3523007-00007      Date de dernière parution: 09.04.2021  
Date de la première version publiée: 22.12.2009

tion de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Aérosol 1	H222, H229
Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
Lact.	H362
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 4	H413

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considé-

## **PURLOGIC PREMIUM 750 ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09.04.2021
11.0	08.10.2021	3523007-00007	Date de la première version publiée: 22.12.2009

---

rés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR